

Conseil d'administration du 16 Février 2018

Le seize Février deux mille dix huit à 14 heures, se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloc'h en PLOUHINEC, les membres du conseil d'administration de l'association.

Sont présents : Jean-Jacques LE FLOCH, Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Daniel PERSON, Yannick PUREN, Philippe THOMAS, Joseph LE FLOCH, Madeleine FRANCOIS, Guy CARRE,

Assistent également à la réunion : Michel EZAN, Recteur de la paroisse.

Sont absents et excusés : Armande LEANNEC C, Adjointe au Maire de Plouhinec, Mikaël GABORIEAU, représentant l'Académie de Musique et d'Arts sacrés de Sainte-Anne d'Auray.

La quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Jean-Jacques LE FLOCH présente l'ordre du jour.

Saisine de la Direction régionale des affaires culturelles pour une demande d'inscription de l'orgue du Likès à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

Jean-Jacques LE FLOCH fait état de la réunion qui s'est tenue le 14 Février 2018, en Mairie de PLOUHINEC, en présence d'Adrien LE FORMAL, Maire, Armande LEANNEC, Adjointe au Maire chargée des affaires culturelles, Guillaume ROBERT-BANCHARELLE, directeur général des services de la commune, Diégo MENS, Conservateur des antiquités et objets d'art du Morbihan, Jean-Jacques LE FLOCH et Hubert FRANCOIS.

La procédure administrative d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques a été précisée par M. Diégo MENS. La commission supérieure des monuments historiques donne un avis sur les propositions d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Elle est présidée par le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC). Diégo Mens en est membre. Après avis de la commission, le Préfet de Région prend l'arrêté d'inscription.

L'avis de Thierry SEMENOUX, technicien conseil pour les orgues auprès du Ministre de la culture transmis en Mai dernier par Cécile OUHLEN, Conservatrice des monuments historiques, constitue un élément favorable pour la constitution du dossier.

La commission doit siéger dans le courant du mois d'Avril.

Jean-Jacques LE FLOCH précise qu'une inscription est moins contraignante qu'un classement. Cependant, les travaux projetés sur un bien inscrit doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de restauration ou de réparation. Le bien inscrit ne peut être modifié, même en partie.

Une note de présentation de la demande d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques a été préparée. Elle est présentée et commentée par Hubert FRANCOIS.

La note comporte différents chapitres :

- Un projet de sauvetage et de restauration
- Historique et caractéristiques techniques et musicales
- Raymond BOUVET, facteur d'orgues
- Avis du technicien-conseil pour les orgues auprès du Ministère de la culture
- Compositeurs et œuvres composées sur l'orgue
- Avis d'organistes contemporains
- Un patrimoine vivant avec le soutien de l'Académie de Musique et d'Art sacrés de Sainte-Anne d'Auray
- Objet de la demande

La note sera complétée avec des documents photographiques et sonores.

Il est convenu d'adopter le plan de la note tel que présenté.

Des précisions techniques et musicales complémentaires seront sollicitées auprès d'Hervé CAILL, d'Olivier STRUILLLOU et de Michel BOEDEC. Gwénaél RIOU, historien, sera également sollicité pour apporter un complément d'information sur l'œuvre de Gérard PONDAVEN.

Les Frères, propriétaires actuels de l'orgue seront informés de la démarche et une lettre d'appui sera sollicitée de leur part. La même démarche sera entreprise auprès de l'Académie de Musique et d'Arts sacrés de Sainte-Anne d'Auray.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.